



Le Saint-Georgeais

Bulletin Municipal n°152

Juillet - Août 2021

Cérémonie - p.7

Les élèves récompensés
pour leur acte citoyen

Interview croisée - p.12

Les agents travaillent avec
ceux de Nieul-les-Saintes

Nouveauté - p.20

Le Conseil Municipal
des Jeunes

Vie de la commune - p.22

Festival : Abbaye aux Dames
Courses cyclistes
Marchés musicaux



La Fête du Melon p.21

Sur la chaîne YouTube communale
suivez les cérémonies officielles
du 25 avril et du 8 mai



SOMMAIRE

Editorial	p 3
La page des habitants	p 4-5
A la une : retour en images	p 6-11
Interview croisée : les agents de Nieul-lès-Saintes et de Saint-Georges-des-Coteaux travaillent ensemble	p. 12
Comptes-rendus :	
♦ Conseil Municipal du 6 avril	p 13-19
Vie de la commune :	
♦ Nouveauté : le CMJ (Conseil municipal des Jeunes)	p 20
♦ La fête du melon	p 21
♦ Les autres rendez-vous de l'été / L'agenda de l'été de Nieul les Saintes	p 22-23
♦ Le CCAS / Le pacte pour la transition	p 24
Médiathèque	p 25
Les actualités des associations :	
♦ La Hase / Saint-Georges Loisirs	p 26
♦ Roule la poule / ASC	p 27
♦ Tous Pour l'Ecole / AS Saint-Georges-des-Coteaux	p 28
♦ AAAMC / Avenir saint-georgeais	p 29
Infos pratiques :	
♦ Santé	p 30
♦ La mission locale	p 31
♦ sécurité routière	p 32-34
♦ Pays de Saintonge Romane	p 35
♦ Descente de la Charente	p 36
Une web radio à l'école élémentaire / Nouvelles activités	p 37
Tribune libre	p 38

Bulletin municipal d'information n°152.

Directeur de la publication : Frédéric ROUAN.

Conception et réalisation par la commission
Communication : Nathalie LEGRAND,
Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE, Marina
WURTZ, Christelle GLAUDEL, Bernard
DUSSEVAL, Bernard JAMILLOUX.

Imprimeur : Imprimerie rochelaise.


Imprimerie
ROCHELAISE

Tirage : 1 400 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : Juin 2021.

ETAT CIVIL

Ils se sont mariés...

Le 24/04/2021

Flora VODOUGNON et Charles MARCOTTE
21 Route de Mongré

Ils nous ont quittés...

Le 19/03/2021

Guy GUESDON, 82 ans
9 Allée de Puyrousseau

Le 19/03/2021

Michelle ALTMANN épouse GUESDON, 81 ans
9 Allée de Puyrousseau



« Toujours au plus proche de vos préoccupations ! »

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,

L'été est là, et j'imagine que la chaleur et le soleil vont faire un bien à chacun d'entre nous moralement.

À Saint-Georges-des-Coteaux, grâce aux acteurs culturels et associatifs, plusieurs activités sont organisées pour vous distraire seul, entre amis ou en famille et pour passer un bel été mais toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les marchés du vendredi ont repris et vous pourrez y découvrir des artisans et des producteurs locaux toutes les semaines avec leurs produits de qualité.

La Fête du Melon, événement phare de la période estivale, est très attendue par chacun d'entre vous. Cette année, venez découvrir une nouvelle version de cette fête traditionnelle.

Nous n'avons toujours pas pu partager les moments solennels des commémorations mais pour la première fois à Saint-Georges-des-Coteaux, nous sommes fiers d'avoir pu organiser le 25 avril une cérémonie dans le cadre de la « Journée nationale du souvenir des héros victimes de la déportation ». Vous pouvez la retrouver, comme celle du 8 mai, en intégralité sur la chaîne YouTube communale.

Encore une première pour notre commune, j'ai su échanger avec mon collègue Maire de Nieul-les-Saintes, M. Mikaël MOINET, afin d'organiser et réaliser un chantier en commun.

Dans ce bulletin, je vous laisse découvrir une des actions phares du CCAS à la page 7. Je suis fier de vous annoncer que nous avons présenté cette action citoyenne et solidaire au « Prix du Civisme pour la jeunesse » à l'association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite. Je me réjouis déjà d'assister aux remises des récompenses.

Sous l'impulsion de mes adjoints, M. Cyril MIGNON et M. Renaud TAPON, le dossier concernant la sécurité routière avance bien : achat d'un radar pédagogique, réalisation d'un diagnostic (comptage et prise de vitesse des véhicules), sensibilisation des jeunes à la sécurité routière, etc. À ce jour, nous attendons du Conseil Départemental des propositions d'aménagement.

Au début de l'année 2021, le bureau municipal a décidé d'attribuer une délégation de fonction, sans indemnité, dans les domaines de l'information, de la communication numérique et des nouvelles technologies à M. Romain ROUAN, conseiller municipal délégué. Ces missions se développent et nécessitent des compétences spécifiques qui sont essentielles aujourd'hui. Ainsi, dans ce cadre, en collaboration avec les agents, nous continuons la mise place des réseaux sociaux ainsi que plusieurs logiciels numériques internes absents auparavant, mais indispensables depuis bien trop longtemps au travail du quotidien.

Afin de continuer à être au plus près de vous et de vos préoccupations, avec mon équipe et comme promis, nous venons à votre rencontre dans vos hameaux et dans vos quartiers. Ces échanges permettent d'aborder les points de votre vie quotidienne et de répondre au mieux à vos interrogations. Il est évident que nous ne pourrons pas répondre à tout, mais le principal est d'expliquer les choix. Les retours des premières rencontres nous montrent que cela répond à un réel besoin car, au vu de vos dires, « *cela fait du bien de voir des élus sur le terrain* ». J'ai hâte d'être à la prochaine qui aura lieu le samedi 26 juin matin au croisement de la route et du chemin de la Martinière.

À très bientôt, bonnes vacances à toutes et à tous,
À vos côtés et à votre écoute,

Frédéric ROUAN



Qui ? Andrée NADEAU

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

Nous sommes arrivés en 1969 et avons acheté notre maison en 1970. Avant, j'avais travaillé à Saint-Savinien, puis Crazannes. J'ai rencontré mon mari à Romegoux.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Pour le travail de mon mari : il était chauffeur chez LESPAGNOL (matériaux). Mais également parce que ma sœur y habitait. Elle habitait le moulin qui est à la sortie du village en allant vers Nieul.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Je rencontre d'autres amies avec lesquelles je me promène. Nous allons au cimetière, puis nous nous promenons au parc.



Qui ? Alain PETIT

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

Je suis arrivé sur la commune de Saint Georges des Coteaux en 1993 après avoir vécu sur Saintes.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Pour sa proximité avec Saintes où se trouve le dépôt de mon entreprise de maçonnerie que j'ai créée en 1998. Aussi, parce que Saint-Georges des Coteaux est une commune dynamique qui possède tous les services nécessaires et qui reste une commune rurale attractive.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

J'ai fait plusieurs années de foot à Saint-Georges et du Badminton. Je profite des commerces locaux de proximité.



Qui ? Xavier PENCOLE

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

J'habite Saint-Georges-des-Coteaux depuis septembre 2018. Quand j'étais petit, j'habitais Saint-Porchaire. Puis, j'ai vécu à Saintes, Bourcefranc, Dolus d'Oléron. Je suivais ma compagne.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Nous avons choisi Saint-Georges pour la proximité avec mon travail. De plus, nous logeons dans la deuxième maison de mes beaux-parents.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Je travaille au garage Jolly. Nous faisons nos courses à l'épicerie Auréange, nous nous promenons dans le parc avec notre bébé, qui pourra aller à l'école plus tard. Je vais reprendre le foot au club de Saint-Georges en septembre.



Qui ? Marie EDIN

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

Je suis à Saint-Georges depuis le 1er décembre 1999, c'était juste avant la tempête. Il y a eu des dégâts dans le quartier, mais cela

m'a permis de rencontrer mes voisins, car nous nous sommes rapidemententraidés.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Je souhaitais me rapprocher de mon travail, et j'ai eu un coup de foudre pour la maison.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Je fais du sport : de la marche et surtout de la course. Je connais tous les chemins de Saint-Georges !



Qui ? Kimberley FIEULAINÉ
Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

J'habite la commune depuis 17 ans, en 2004.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Je suis arrivée à Saint-Georges-des-Coteaux lorsque j'étais petite, ce sont mes

parents qui ont choisi cette ville pour son emplacement très avantageux d'un point de vue professionnel : nous sommes proches de l'autoroute et il y a des commerces à proximité. Je suis allée à l'école primaire du centre-bourg dès mon arrivée.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Aujourd'hui, je suis essentiellement sur la commune le week-end en raison de mon activité professionnelle. J'apprécie me promener et aller au parc afin d'emmener ma petite sœur faire de la balançoire et profiter des aménagements mis en place pour les enfants. Par ailleurs, tous les week-ends, je profite des commerces de proximité qu'offre la ville. De plus, je vais très souvent dans la zone des Coteaux afin d'y faire des courses et profiter notamment du cinéma et des restaurants.



Qui ? Sandrine CHANSEAUD
Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

J'habite sur la commune depuis septembre 2019 après avoir habité sur la commune de Juicq.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

En habitant à Saint-Georges-des-Coteaux, je me rapprochais de ma belle-famille qui habite Nieul les Saintes. Nous avons choisi avec mon conjoint d'habiter Saint-Georges car c'est un petit village très agréable qui propose beaucoup de commodités, à savoir une école pour notre fille, un parc de loisirs, une maison de santé et des commerces. Nous voulions vivre à la campagne tout en étant proches de la ville.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

J'exerce tout d'abord mon activité professionnelle, je fais partie de la vie associative, je profite des différents services proposés et bientôt d'autres projets, découvrir le marché et m'inscrire à la médiathèque.

Qui ? Anne-Marie BERTRAND

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

J'habite Saint-Georges depuis la mi-mai 2020, lors du premier déconfinement.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

J'ai souhaité me rapprocher de mes amis « de plus de 40 ans », qui habitent à Saintes depuis plus de 30 ans, lorsque j'ai pris ma retraite.

J'ai cherché un terrain pour faire construire dans un bourg avec un minimum de services de base (médecins, bureau de poste, commerces).

Quand on vieillit, il faut pouvoir facilement « vivre dans sa commune » sans avoir à faire des kilomètres.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

La Covid limite les activités et découvertes, depuis que je suis installée.

J'espère pouvoir plus m'intégrer dans la commune au travers d'activités associatives.



Qui ?
 Odette et André BLANCHER
Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

J'ai acheté cette maison en 1988, nous l'avons restaurée et y habitons depuis notre retraite en 2005.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Mes parents habitaient Saintes, mes frères et sœurs habitaient Médis, Corme Royal Je suis charentaise et je me suis dit que je ne pouvais pas passer ma retraite ailleurs qu'en Charente Maritime. Donc nous sommes venus nous installer, André et moi, après avoir beaucoup voyagé en France et à l'étranger.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

L'essentiel, c'est le jardinage. Mais nous faisons aussi de la randonnée, du vélo en tandem. Je vais au tennis et André fait du billard à Saintes. Et je fais beaucoup de bénévolat : à la médiathèque, j'étais à l'accueil (avant le confinement), je fais la lecture aux enfants. Et, depuis un an, je suis trésorière de l'association Roule la poule, le poulailler collectif : nous avons actuellement 9 poules et en attendons d'autres de races anciennes.

RETOUR EN IMAGES SUR ...

Malgré la persistance de la crise sanitaire et le retour du confinement, nous maintenons une activité et des animations sur la commune de Saint-Georges-des-Coteaux. Ainsi, la une sera entièrement consacrée dans ce numéro au retour en images sur de nombreuses manifestations et actions : le retour des marchés du vendredi avec animations musicales ; l'inauguration du poulailler collectif de l'association Roule la poule ; l'ouverture de la maison de santé ; les travaux sur la RD237 ; les repérages effectués pour une équipe cinématographique en vue d'un long métrage ; la cérémonie organisée pour récompenser la correspondance établie entre la classe de CE2/CM1 et deux collégiennes avec les habitants inscrits sur le registre des personnes isolées ou en situation de handicap, correspondance initiée en novembre et qui perdure pour certains ; la distribution de livres aux nouveau-nés de l'année 2020 ; les commémorations des 25 avril et 8 mai ; les travaux d'entretien de la commune ...



Reprise du marché le vendredi 2 avril



Les Zévadés de la Zik au square Taittinger



Déambulations musicales des Zévadés de la Zik pour le marché du 2 avril



Les élus au marché du 7 mai



Zeus Opus Compagny au marché du 7 mai

RETOUR EN IMAGES SUR UNE BELLE CEREMONIE

1



2



3



Comme nous vous l'avions annoncé dans le numéro 151, la première adjointe Amanda LESPINASSE a porté un projet citoyen dans le cadre du CCAS (Centre Communal d'action sociale) : les élèves de CE2/CM1 de madame ARSANDEAU (1) ainsi que deux collégiennes (2) ont entamé une correspondance avec les personnes inscrites sur le registres des personnes isolées, développant ainsi le lien inter-générationnel. Les enfants ont envoyé des cartes de vœux pour Noël, ce qui a profondément touché ces personnes isolées. La correspondance s'est poursuivie au-delà de Noël, prouvant s'il en était besoin le bien-fondé de cette entreprise.

Nous avons voulu récompenser cet acte de civisme et de solidarité. Les enfants ont ainsi été reçus à la mairie, dans la salle du Conseil(1). La mairie leur a offert un livre à chacun (3).

Ce fut également l'occasion de faire visiter à ces futurs citoyens la mairie, le bureau du maire(4). Une salle fut transformée en musée où les enfants ont pu regarder de vieux registres d'état-civil et de vieux documents (5). Madame ARSANDEAU a elle aussi été remerciée pour son engagement (6).

Cette action citoyenne a été présentée par M. le maire et sa première adjointe Mme Lespinasse au Prix National du Civisme pour la jeunesse . Le Président de l'Association Nationale des membres de l'Ordre National du Mérite de la Charente Maritime, après étude de la candidature par une commission d'attribution, a décidé de récompenser les élèves. Chacun recevra une médaille à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera le 2 juillet à 17h30 dans la cour de l'école élémentaire.

4



5



6



RETOUR EN IMAGES SUR ...



Inauguration du poulailler collectif Roule la Poule avec de gauche à droite :

Laetitia SOULA DEL VECCHIO, adjointe en charge des associations ; Franck BOUCHET, conseiller municipal ; Frédéric ROUAN, maire ; Marie-Luce JOUBERT, secrétaire de l'association et Stéphane GOULEVANT, président de l'association.



Présentation du projet



Poulailler décoré par les enfants de la maternelle



Distribution de livres aux nouveau-nés de 2020, choisis et préparés par les bibliothécaires de la médiathèque



Inauguration du cabinet médical (voir p. 37)

RETOUR EN IMAGES SUR ...



Pour la première fois, organisation d'une cérémonie dans le cadre de la Journée nationale du souvenir des héros victimes de déportation, en présence de Monsieur GUERIF, délégué de l'AFMD (les Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation) et de son épouse le 25 avril.



A voir sur



<https://www.youtube.com/watch?v=ZssZLHdoelo>



A voir sur **YouTube**

https://www.youtube.com/watch?v=NaYg5rAPY_s



Commémoration de la Victoire le 8 mai 1945

RETOUR EN IMAGES SUR ...



Nettoyage de la commune par les agents et les jeunes de l'ADEI



Nettoyage des bas-côtés par Claude



Nettoyage des fossés par Adrien et Bernard



Nettoyage des décharges sauvages



Réfection de la piste cyclable RD 237

RETOUR EN IMAGES SUR ...

Visite des logements sociaux avec la directrice de la SEMIS



Visite des logements sociaux situés rue des Ecoles



Repérages techniques dans l'église pour le bureau des tournages du département

Visite du parc par le groupe de travail « réaménagement du parc »



Rencontres avec les habitants :

Le 10 avril aux Marsais

Le 29 mai à Rulon—Puyrousseau





Nous avons rencontré les agents des communes de Saint-Georges-des-Coteaux, Claude, et de Nieul-lès-Saintes, Patrice et Gaétan, pour qu'ils nous parlent de leur expérience de travail partagé.

La rédaction (LR) : Depuis combien de temps travaillez-vous pour la commune ?

Patrice : J'ai commencé en février 2002.

Claude : Moi, en septembre 2009.

Gaétan : Et moi en septembre 2014.

LR : Quelles tâches effectuez-vous ?

Patrice : Nous, nous sommes multitâches. Nous nous occupons des espaces verts, de la mécanique, de l'électricité, de la plomberie, du chauffage, en résumé les travaux des bâtiments.

Claude : Moi, c'est plutôt la voirie mon domaine. Je conduis l'épareuse (machine qui coupe les buissons et l'herbe au bord des routes, aussi appelée faucheuse ou débroussailleuse, NDLR). Je mets le calcaire sur les chemins blancs, il faut bien le choisir, ni trop petit, ni trop gros ; je fais l'enrobé à froid, je m'occupe du panneautage.

LR : Quel travail avez-vous effectué ensemble ?



Patrice : Nous avons empierré le chemin blanc qui joint les deux communes et qui en avait bien besoin. C'est le chemin qui est situé entre le chemin des Ecreugnats et la rue du Détour côté Nieul et la rue de la Fontaine côté Saint-Georges.

LR : Comment s'appelle-t-il ?

M. MOINET (maire de Nieul) : il ne porte pas de nom à notre connaissance. Nous allons interroger les anciens à ce sujet, pour savoir s'il aurait un nom qui se serait perdu avec le temps. Si ce n'est pas le cas, nous consulterons les deux mairies pour lui en proposer un.

LR : Avez-vous apprécié cet échange ? Si oui, qu'est-ce qui vous a plu ?

Patrice : Oui, il faisait beau. On a mis 120 tonnes de calcaire en 3 jours.

Claude : il y avait aussi Bernard et Christian, de Saint-Georges.

Ce qui était bête, c'est qu'on se connaissait à peine. On se croisait seulement.

LR : Allez-vous réitérer l'expérience ?

Patrice : On a prévu de faire aussi le chemin de Pont l'Abbé l'année prochaine.

Claude : Donc on a envie de retravailler ensemble. Et on va se revoir tous les ans pour entretenir ces chemins.

LR : Merci messieurs pour le temps que vous nous avez consacré.



Claude, Patrice et Gaétan

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril, à 18h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2021

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. ROUAN Romain, M. COUTURIER Gérald, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. GLAUDEL Allan, Mme LABROUSSE Cécile, M. CROMPAS Stevens (à partir du point n° 8), Mme PATRY Sylvie, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir : Mme LOENS Bérangère à *Mme LESPINASSE Amanda*

Excusé sans pouvoir : M. CROMPAS Stevens (jusqu'au point n°7)

Secrétaire de séance : M. COUTURIER Gérald

PRÉAMBULE :

- Compte tenu de la crise sanitaire et du couvre-feu, le Conseil Municipal se tient petite salle polyvalente, sans public.
- M. le Maire déclare le quorum atteint, proclame la validité de la séance et ouvre la séance.

Au vu de l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Décision n°4 du 25 février 2021 : Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) « Rénovation énergétique des bâtiments publics » pour la mairie. Cette opération sera proposée et soumise au vote du conseil municipal pour inscription au budget 2021. Le montant des travaux est évalué à 10 295 € HT. Plan de financement prévisionnel : Etat (DSIL) 80% : 8 236 € HT / Autofinancement : 2 059 € HT = 10 295 € HT

Décision n°5 du 16 mars 2021 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Département 17 dans le cadre de travaux d'aménagement extérieur devant les commerces afin d'informer les habitants sur les activités commerciales et artisanales. Le montant des travaux est évalué à 19 451 € HT.

Plan de financement prévisionnel : Département 30% : 5 835 € HT / Autofinancement : 13 616 € HT = 19 451 € HT.

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, ces 2 points ont été vus en commission de travail et sont donc proposés par les commissions :

- Modification des tarifs des concessions du cimetière
- Modification des tarifs de la Régie « Marché » (droits de place)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, les modifications de l'ordre du jour proposées.

1- AVENANT A LA CONVENTION (1991) POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Après avoir laissé la parole à Mme MOUNIER, directrice de la SEMIS qui a expliqué l'avenant proposé, M. le Maire expose que par convention en date du 8 mars 1991, la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) s'était engagée à réaliser 12 logements locatifs sociaux mis à disposition de la SEMIS par bail emphytéotique. Un premier avenant en date 4 juin 2019 portait la durée du bail jusqu'au 31 octobre 2046.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la sollicitation de la SEMIS ayant prévu d'engager des travaux importants de réhabilitation estimés à 432 908 € et compte-tenu que le compte d'avances de la convention initiale est créditeur au 31/12/2020 de 105 025,06 € :

- de mettre fin à la garantie d'exploitation sans contrepartie financière. Ainsi, le solde créditeur du compte d'avances dans les comptes de la SEMIS au 31/12/2020 (105 025,06 €) lui reste acquis et l'article 4.7 de la convention du 8 mars 1991 stipulant la garantie d'exploitation est abrogée.
- de reconduire les autres articles de la convention initiale dont l'article 3.2.3 relatif à la garantie d'emprunt car les emprunts souscrits par la SEMIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations doivent être garantis par les communes, la Communauté d'Agglomération de Saintes ne garantissant que les emprunts pour les logements sociaux neufs.

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus exposées

2- MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Rapporteur M. Renaud TAPON, adjoint au Maire

Considérant la proposition de la commission Cadre de Vie et Bâtiments Publics du 23 mars 2021 de réviser les tarifs des concessions au cimetière, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire révisée comme suit à compter du 01/05/2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus à compter du 01/05/2021.

DURÉE	TARIF ACTUEL	TARIF PROPOSÉ
CONCESSION SIMPLE		
30 ans	90 €	120 €
50 ans	250 € (perpétuelle)	250 € (non perpétuelle)
CONCESSION DOUBLE		
30 ans	140 €	200 €
50 ans	380 € (perpétuelle)	380 € (non perpétuelle)
DURÉE	TARIF ACTUEL	TARIF PROPOSÉ
COLUMBARIUM		
15 ans	230 €	250 €
30 ans	460 €	450 €
CAVURNE		
15 ans	50 €	150 €
30 ans	100 €	250 €

3- MODIFICATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE

Rapporteurs : Nathalie LEGRAND, adjointe au Maire, et Alain CORS, adjoint au Maire

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs des droits de place (derniers tarifs approuvés en décembre 2001) et suite à la proposition du Bureau Municipal, il est soumis au Conseil Municipal la modification des tarifs des droits de place pour les marchés et vente au déballage comme suit :

Passage du droit de place de 0,30€ à **0,50 €/m linéaire** et à **1 €/m linéaire** si électricité fournie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, la modification des tarifs de droit de place pour les marchés et vente au déballage ci-dessus exposée.

4- APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2020Préambule de M. le Maire :

« Notre conseil municipal de ce soir sera consacré en grande partie au vote du budget, acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Vous verrez que le budget répond aux 5 principes budgétaires qui sont : l'annualité, l'unité, l'adoption, l'universalité, la sincérité, et l'équilibre.

Tous les documents budgétaires seront votés par nature et non par fonction.

Tous nos choix ont été guidés par les urgences à gérer suite aux états des lieux réalisés qui sont, vous en conviendrez, tous alarmants, états des lieux et constats exposés en commission Cadre de

vie/bâtiment. Nous avons été surpris de tout le retard qui a été pris en terme d'entretien des bâtiments mais aussi en terme de suivi des contrats.

Ce budget a été préparé grâce au travail des commissions. Je tiens à saluer le travail des commissions qui s'est déroulé de manière très constructive. Tous les membres des commissions ont pu s'exprimer ouvertement en commission et au vu des échanges, je suis heureux de vous dire que tous les membres ont partagé ce qui a été proposé.

Je ne doute donc pas que le vote du budget se fera de façon unanime ».

Rapporteur : Alain CORS, adjoint au Maire

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le comptable des finances publiques ;

Considérant que M. Alain CORS, adjoint au Maire chargé des finances, a été élu à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2020 ;

Considérant que M. Frédéric ROUAN, Maire, est sorti de la salle au moment du vote et n'a donc pas participé au vote ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur M. CORS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour un montant de 151 029,38 € ;

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget principal comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	1 275 795,28	359 750,09	1 635 545,37
Recettes	1 494 254,84	308 454,37	1 802 709,21
Résultat d'exécution	+ 218 459,56	- 51 295,72	+ 167 163,84
Résultat n-1 reporté	+ 263 010,28	- 8 373,66	+ 254 636,62
Résultat de clôture 2020	+ 481 469,84	- 59 669,38	+ 421 800,46

5- APPROBATION du COMPTE DE GESTION 2020

Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 mars 2021 par M. CORS ;
 Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable ;
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget principal pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur.

6- AFFECTATION du RESULTAT 2020

Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 mars 2021 par M. CORS ;

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020 ;
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	218 459,56 €
Résultat à la clôture de l'exercice N-1 :	263 010,28 €
Résultat de fonctionnement de clôture au 31/12/2020 :	481 469,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	- 51 295,72€
Résultat à la clôture de l'exercice N-1 :	- 8 373,66
Solde des restes à réaliser :	- 151 029,38 €
Résultat d'investissement de clôture au 31/12/2020 :	- 210 698,76 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **210 698,76 €**
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **270 771,08 €** (481 469,84 – 210 698,76 €)

7 – VOTE des TAUX 2021 :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition 2020 : Taxe d'habitation 10,43 % (taux gelé), Taxe foncière (bâti) 21,71 %, Taxe foncière (non bâti) 46,74 %.

M. CORS, adjoint chargé des finances, informe que la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes à compter de 2021 (Réforme fiscale et Loi de Finances 2020). En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 perçue jusqu'alors par le Département est transféré aux communes. En Charente-Maritime, ce taux est de 21,50%.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 43,21% (soit le taux communal 2020 (21,71%) + 21,50%). Il est à préciser que pour le contribuable, l'opération sera sans incidence et sans conséquence financière car il s'agit d'un transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition et **FIXE** pour 2021 les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

Taxe foncière bâti 43,21 %	Taxe foncière non bâti 46,74 %
-------------------------------	-----------------------------------

8 - ATTRIBUTION des SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Rapporteur : Laetitia SOULA DEL VECCHIO,
adjointe au Maire

Suite aux demandes des associations et aux propositions du bureau municipal, le conseil municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations pour 2021 comme suit :

M. TROUVÉ demande des précisions concernant la subvention pour la nouvelle association « Roule la Poule ». Mme SOULA DEL VECCHIO répond que ce n'est pas une subvention de fonctionnement mais qu'il s'agit d'une aide à l'installation (pose de clôtures). Le Maire s'étonne de cette question surtout que

ce projet a été engagé juste avant les élections de mars 2020 avec des engagements oraux de l'ancienne équipe municipale. M. TROUVÉ indique qu'il est d'accord pour aider l'association, mais il se demande s'il était bien opportun de donner une subvention d'un tel montant. Il s'interroge si la commune n'aurait pas pu financer directement les travaux. Renaud TAPON répond en expliquant que les bénévoles de l'association ont déjà financé sur leurs propres deniers une partie des travaux. Monsieur TROUVÉ répond, qu'il comprend la raison de ce choix.

Mme VERGEREAU fait remarquer qu'il serait bien d'intégrer les avantages en nature octroyés aux associations. Le Maire fait part que ce sera un critère supplémentaire pour l'attribution des subventions pour le prochain budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, les subventions aux associations.

	Montant total attribué
A.C.C.A.	1 100 €
AMICALE FOOTBALL	6 000 € (+ aide exceptionnelle de 424 € machine à tracer)
ANCIENS COMBATTANTS	150 €
ANIMATION ARTISTIQUE POPULAIRE AAP	6 000 €
ASSO°. SPORTIVE ET CULTURELLE ASC	1 500 €
ATELIER D'ART M. CASTAGNEYROL	700 €
CLUB AVENIR ST GEORGEAIS RANDO	400 €
CLUB St GEORGES LOISIRS	900 €
ROULE LA POULE	1 700 €(dont acompte de 400 € versé en mars 2021)
TENNIS	2 500 €
TOM POUCE C. LOISIRS NIEUL LES SAINTES	1 000 €
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (CE)	3 355 €
SPA DE SAINTES	1 284 €
Provision pour imprévus	4 987 €
TOTAL	32 000 €

9 - VOTE du BUDGET 2021 :

Préambule d'Alain Cors, adjoint au budget :

« La mise en place tardive de notre équipe ainsi que la date du vote du budget (2 juillet 2020), ne nous ont malheureusement pas permis de réaliser l'ensemble de nos prévisions.

Puis la crise de la COVID début 2021, n'a rien arrangé afin d'obtenir des devis auprès des entreprises.

Nous espérons que 2021 puisse nous permettre de réaliser enfin l'ensemble des investissements malgré la COVID qui persiste.

Comme vous pourrez le constater, une grande partie du budget prévisionnel (environ 500 000 €) va être

employé principalement d'une part, à la rénovation des biens communaux (écoles, salle polyvalente, vestiaires football, parc de loisirs, mairie) et d'autre part, à du matériel pour nos services techniques.

Enfin, nous allons doter ces mêmes services d'un véhicule électrique utilitaire afin de lutter activement contre le dérèglement climatique.

L'importance de ce budget s'explique par le fait du peu ou du manque d'entretien non réalisé depuis de nombreuses années.

Enfin, nous tenons à rassurer l'opposition sur la concrétisation de nos projets ainsi que sur la bonne gestion des finances de notre commune.

Pour notre part, nous avons déjà renégocié un prêt bancaire soit un gain pour la commune de 11530,83 €.

Pourquoi aucune démarche n'a été engagée auparavant, car oui notre commune aurait pu gagner plusieurs dizaines de milliers d'euros ?

Nous avons également remis à plat certains contrats

de maintenance qui n'étaient pas effectués par les entreprises depuis des années.

Quid des contrôles ?

Nous laisserons le soin à nos concitoyens de juger par eux-mêmes des dérives et du laxisme qui s'étaient installés au sein de la précédente mandature».

Entendu le rapport présenté en commission de finances le 26 mars 2021 par M. CORS ;

Le Conseil Municipal, **VOTE** le budget 2021 comme suit :

Pour : 18

Contre : 5 (MM LAURENCEAU O., SEGUIN B., PÉRONNEAUD P., BONDUEL N., TROUVÉ S.)

Abstention : 0

BUDGET PRINCIPAL

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 756 035,08 €	Dépenses	1 035 475,76 € (dont reste à réaliser 151 029,38 €)
Recettes	1 756 035,08 €	Recettes	1 035 475,76 €

Mme SEGUIN, Conseillère Départementale, fait part de l'avancée des demandes de subvention déposées par la commune auprès du Département. M. le Maire indique qu'il est important d'avoir enfin toutes ses informations et la remercie. Il se réjouit que l'échange qu'il a eu avec M. DOUBLET, Vice-président du Département, porte, a priori, ses fruits.

M. le Maire demande si l'opposition souhaite s'exprimer pour expliquer son vote CONTRE.

M. TROUVÉ indique que c'est pour la même raison que l'an passé, et qu'il est contre l'augmentation de l'enveloppe indemnitaire des élus en 2020, ce que Mme BONDUEL confirme. M. le Maire souhaite savoir s'il a d'autres raisons à part celle-ci. M. TROUVÉ n'apporte pas de réponse.

Mme BONDUEL précise qu'elle vote contre car elle juge qu'il y a un oubli important dans la répartition du budget, mais elle ne souhaite pas dire lequel. Elle ajoute qu'elle ne voit pas de stratégie dans ce budget.

M. le Maire lui demande quelle était la stratégie des mandats précédents. Mme BONDUEL n'apporte pas de réponse.

Mme LESPINASSE fait part que l'aménagement des écoles sera l'un des projets de cette mandature compte-tenu du mauvais état des installations. Mme LABROUSSE fait remarquer que les problèmes des écoles sont connus car nos enfants ont fréquenté les écoles de Saint Georges-des-Coteaux.

M. TAPON indique qu'il faut traiter les urgences et que les équipements municipaux sont en très mauvais état et même la salle multipôles. Mme LABROUSSE indique que la salle est inexploitable en terme d'insonorisation en donnant l'exemple des spectacles d'écoles de fin d'années.

M. le Maire précise que l'un des axe fort sera aussi la réhabilitation du parc vu son état.

M. LAURENCEAU indique qu'il n'a pas besoin d'expliquer son vote CONTRE car cela ne regarde pas les membres de l'assemblée. M. Romain ROUAN tient à le rassurer en lui disant que le conseil municipal ne se limite pas à être une chambre d'enregistrement, il peut donc s'exprimer sans crainte. Aucune réponse supplémentaire n'est apportée.

M. PÉRONNEAUD demande pourquoi le choix s'est porté sur l'achat d'un véhicule électrique plutôt que sur de la location. M. TAPON répond qu'une étude comparative a été menée en fonction des kilomètres parcourus et que l'achat était la meilleure solution financière pour la commune.

10- AMORTISSEMENT TRAVAUX COLLEGE QUINET

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir, sur une année, les frais relatifs aux travaux de restructuration et d'extension du collège E. QUINET de Saintes pour un montant de 2 220 €. Cet amortissement se fera au cours de l'exercice suivant les derniers règlements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité, d'amortir les frais relatifs aux travaux du collège QUINET exposés ci-dessus, en une année.

11- INFORMATIONS DIVERSES

- Désignation d'un élu référent aux tournages et aux productions audiovisuelles :

Des repérages techniques vont se faire sur notre commune, avec potentiellement un tournage par la suite. Au vu des conseils de l'AFM17 et de SOLURIS, dans ce genre de situation, la désignation d'un élu référent aux tournages et aux productions audiovisuelles est effectivement une bonne solution pour favoriser les échanges et transmettre les informations entre le maire, d'une part, et les équipes de tournage, d'autre part. Le Maire informe que M. Romain ROUAN est désigné élu référent aux tournages et aux productions audiovisuelles.

- Point sur les animations : Rapporteurs : Nathalie LEGRAND, adjointe au Maire, et Frédéric ROUAN, Maire

Point sur la reprise des marchés de producteurs et artisans du vendredi, qui fut un succès.

Dimanche 4 juillet : Course cycliste « les Boucles de l'Arnoult » organisée par le club de Nieul-les-Saintes, qui traverse la commune.

Samedi 31 juillet : Course cycliste « Prix Marcel BERGEREAU » organisée par l'association « Bordeaux-Saintes » - Départ et arrivée sur la commune.

- Sécurité sur la RD 137 :

M. le Maire a échangé avec Michel DOUBLET, Vice-président en charge des infrastructures du Département, le 18 mars. M le Maire a rappelé que son avis, contre le relèvement de la vitesse maximale autorisée de la RD 137 à 90km/h n'a pas été entendu par le Conseil départemental. Il a attiré l'attention sur la sortie et l'entrée du magasin Brico Dépôt (2 moulin De La Truie RD 137, Route de Rochefort à Saint-Georges-des-Coteaux). Ce magasin génère un flux très important de véhicules, combiné à celui des habitants du hameau des Grandes Versennes. Cette intersection, où la vitesse maximale autorisée est à 90km/h, pose un réel problème de sécurité routière, preuve en est, le dernier accident vendredi 26 mars dernier.

M. le Maire a évoqué une demande pour diminuer la vitesse autorisée à 70km/h en amont et en aval de l'intersection de Brico Dépôt. Le courrier a été transmis au Département.

Mme LABROUSSE demande si un rond-point ne pourrait pas être envisagé à Brico Dépôt. M PÉRONNEAUD indique que le département avait refusé cet aménagement lors de l'ouverture du magasin.

Nouveauté

Conseil Municipal des Jeunes



Tu as entre 10 ans et 17ans et tu souhaites défendre tes idées, représenter tes camarades et agir pour ta commune !

Présente ta candidature pour participer au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Le Conseil Municipal des jeunes sera composé de 15 jeunes maximum pour un mandat de deux ans. Une première réunion du Conseil se tiendra le mercredi 8 septembre à 17h00 à la mairie.

Qu'est-ce que c'est ?

- Des jeunes âgés de 10 à 17 ans (nés entre 2011 et 2004 pour cette année), motivés et disponibles pour participer à la vie de la commune et proposer des idées nouvelles afin d'améliorer la vie de tous les jours, en tenant compte des attentes collectives.

Pourquoi un CMJ à Saint-Georges-des-Coteaux ?

- Pour donner la parole aux jeunes et découvrir le fonctionnement d'une mairie.
- Pour proposer des idées et réaliser de nouveaux projets sur la commune
- Pour participer à l'information des autres jeunes.
- Pour représenter la commune lors des commémorations ou cérémonies.

Comment Postuler ?

- Demander une fiche de candidature par mail accueil.sgdc@orange.fr, possibilité de venir la retirer aux heures d'ouvertures de la mairie ou de la télécharger via le site internet de la mairie www.saintgeorgesdescoteaux.fr
- Compléter et retourner la fiche de candidature à la mairie au plus tard **le 15 août 2021.**

Pour tous renseignements vous pouvez contacter
Madame LESPINASSE, Adjointe au Maire au 05.46.92.91.04



La fête du melon

Tout le week-end

Vente de melons / Manèges / Structures gonflables

Samedi 21 août



14 h 00 Concours de pétanque



17 h 30
Randonnée gourmande
Apéritif
Melon-jambon de pays
Gratin dauphinois
Jambon braisé
Animation musicale
Fromage
Dessert
Boisson



Samedi 21 h 30
Concert
Cadillac Rock'n roll band

Dimanche 22 août



14 h 00
Matches de football

18 h 00 Rosier, rosière¹



18 h 30 Pique-nique
Restauration sur place possible



20 h 30
Concert Lo Roch



22 h 30 Lughna,
spectacle de feu

¹ Le rosier/rosière récompense traditionnellement un et une jeune méritant de la commune, soit pour ses résultats scolaires, soit pour son action au sein de la commune. Ils reçoivent un bon d'achat, fruit du legs Pierre TAITTINGER.

Tu es né/e en 2002 ou 2003, tu peux t'inscrire pour concourir. Il te faudra remplir le bulletin d'inscription, joindre un petit texte te présentant et expliquant en quoi tu es méritant/e.

Envoie ou apporte ces deux documents à la mairie avant le 1er août. Le dimanche 22, un tirage au sort sera effectué parmi les candidats retenus.

Nom :Prénom :

Tel :

accueil.mairie@sgdc17.fr

Les autres rendez-vous de l'été

Prélude au Festival de Saintes



Samedi 3 juillet

14 h – 18 h

Siestes sonores
Parc de Loisirs

20 h

Concert
Petit terrain de foot

Compositeurs : Hector BERLIOZ, Gabriel FAURÉ, Reynaldo HAHN,
Henri DUPARC et Claude DEBUSSY

Réalisateur : Sébastien GLAS

Producteur : Ozango Productions

Distribution

Lucile Richardot (mezzo-soprano)

Le Kwartet - Louis Creac'h et Alice Julien-Laferrrière (violons),
Josèphe Cottet (alto) et Keiko Gomi (violoncelle)



Retrouvez les autres projections : le 1/07 à l'Abbaye de Fontduouce, le 8/07 sur le parvis de l'église de La Clisse, le 10/07 à Chaniers, en bord de Charente, le 15/07 aux Arènes de Thénac.
Gratuit - Possibilité de restauration sur place (foodtruck)

Les autres rendez-vous de l'été



4 JUILLET

Course cycliste « les Boucles de l'Arnoult » organisée par l'Avenir cycliste Nieul-lès-Saintes



9 JUILLET

Marché musical avec le groupe Loco-Mobile



23 JUILLET

Marché musical avec le groupe More than three



31 JUILLET

Course cycliste Marcel Bergereau
Départ vers 13 h
Route du Stade



6 AOÛT

Marché musical avec le Quintette de saxophones d'AAP



5 SEPTEMBRE

Forum des associations

L'agenda de l'été de Nieul-lès-Saintes



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS de juin à septembre 2021

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des restrictions sanitaires.

JUIN	<p>DATE : 26 JUIN</p> <p>RANDONNÉE ÉCO-CITOYENNE organisée par LES CROQUENOTS NIEULAIS Plus d'infos : Didier JUMEL au 06 04 49 24 14</p>	JUIL/AOÛT	<p>DATE : 30/31 JUILLET-1^{ER} AOÛT</p> <p>LES NUITS DU CHÂTEAU Concerts, spectacles, expositions, animations enfants... Entrée libre, dons au chapeau Plus d'infos : www.lesnuitsduchateau.eu</p>
	<p>DATE : 4 JUILLET</p> <p>39^E BOUCLES DE L'ARNOULT organisée par l'Avenir cycliste Plus d'infos : www.acnieulesaintes.com</p>		<p>DATE : 11/12 SEPTEMBRE</p> <p>FÊTE AU VILLAGE organisée par L'AMICALE NIEULAISE et la municipalité Manèges, buvette, pyrotechnie, repas sur inscription, brocante... Plus d'infos : f @NieulLesSaintes17810</p>
JUILLET	<p>DATE : 24 JUILLET</p> <p>LA MARCHÉ SEMI NOCTURNE organisée par l'ACCA Plus d'infos : Gwally MOINET au 05 46 92 02 87</p>	SEPTEMBRE	<p>DATE : 25 SEPTEMBRE</p> <p>CYCLO-CROSS école de vélo organisé par l'Avenir cycliste ouvert aux VTT -Poussins à Cadets Plus d'infos : www.acnieulesaintes.com</p>

LES INFOS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS



Centre Communal d'Action Sociale

Rappel :

L'inscription sur le registre nominatif des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées de plus de 60 ans en situation d'**isolement** se fait auprès de l'accueil de la Mairie.

Ce registre nous permet de contacter et d'accompagner les habitants isolés en prévision des épisodes caniculaires de l'été.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé
publique
France

**N'attendez pas
les premiers effets
des fortes chaleurs.**



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

**COLIS AUX AÎNES**

Les colis, composés de produits locaux achetés auprès des commerçants présents sur le marché du vendredi, ont été livrés au domicile de nos seniors par les élus. Ce fut l'occasion pour nous d'aller à la rencontre de nos aînés bénéficiaires.



Dans chaque bulletin, nous vous présentons une des mesures que nous avons choisi de mettre en place pendant la campagne électorale. Dans ce numéro, nous avons choisi la mesure n°3 : mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100 % en en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

Pour chaque mesure choisie, nous devons nous engager sur un des 3 niveaux proposés. Pour cette mesure n°3, nous avons choisi le niveau 1 : Mise en place d'un Conseil en Energie Partagée (CEP) dans la commune (bientôt), audit du patrimoine et alimentation à 50 % des bâtiments et de l'éclairage public en électricité renouvelable et locale.

Ainsi, le véhicule électrique sera livré dans le courant de l'été ; nous montons un dossier pour équiper les toits de certains bâtiments communaux en photovoltaïque ; l'audit des bâtiments communaux a été lancé ; les ampoules des éclairages publics seront progressivement remplacées par du led.

HORAIRES D'ÉTÉ - Du 12 juillet au 22 août 2021

Mercredi 10h - 12h et 14h - 18h30

Jeudi 10h - 12h

Vendredi 10h - 12h et 14h - 18h30

Samedi 10h - 12h Fermé l'après-midi



A partir du samedi 19 juin !

Venez choisir une Pochette surprise, préparée par les bibliothécaires !

A emprunter ... les yeux fermés !



Pour les bébés, 3-6 ans, 6-9 ans, 9-12 ans, ados et adultes.

Vous pouvez les garder chez vous tout l'été !

Pour la route des vacances, pensez à emprunter des CD, Contes , ou livres CD pour les enfants !



L'offre culturelle « Clics en bib » de la médiathèque départementale s'agrandit :

Découvre le site des enfants de 3 à 12 ans pour apprendre et s'amuser !

MA PETITE
MÉDIATHÈQUE

Ma petite médiathèque propose aux enfants à partir de 3 ans et à leurs parents plus de 2000 contenus en ligne : des livres, des jeux, des vidéos, des activités ludiques et éducatives et de la musique !

<https://md17.charente-maritime.fr/le-numerique-categories>

Pour en savoir plus, contactez-nous.

Pour les collégiens :

Tu aimes lire, discuter, échanger ?

La lecture, ça se partage ! Rejoins le Club lecture ados à la rentrée et participe au Prix « ADOpte un livre » !



Suivez-nous sur Facebook



Société de chasse « La Hase » Saint-Georgeaise

**Amis chasseurs, Amoureux de la Nature.**

Bien que la campagne de chasse soit terminée, nous ne manquons pas d'occupations.

En effet, nous avons œuvré pendant plusieurs semaines à la création et à la remise en état des abreuvoirs à gibier, collecteurs de pluie et agrainoirs, toujours dans le cadre de la protection du petit gibier liée à l'introduction du faisan de Mandchourie sur notre territoire.

Malheureusement, quelques personnes peu scrupuleuses s'amuse à détruire régulièrement certains de ces aménagements, sans aucun respect du travail et du coût que cela représente, ni des animaux qui peuvent s'y nourrir et s'abreuver par temps de disette ou de sécheresse.

Pour Info : Le 6 avril nous avons procédé au lâcher de 20 couples de perdrix pour la reproduction. Celles-ci sont baguées. Bien qu'elles aient été élevées en semi-liberté, elles seront contentes de pouvoir se nourrir et s'abreuver avant de s'adapter à l'état sauvage, **DONC MERCI DE RESPECTER CES AMENAGEMENTS.**

Nous remercions de leur dévouement tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année, et contribuent ainsi au bon fonctionnement de notre ACCA.

N'oubliez pas que dès le 1^{er} juillet vous pouvez vous procurer votre permis pour la nouvelle saison de chasse.

Chasseurs "grand gibier" soyez prêts, afin que nous puissions débiter le plan de chasse sanglier en cas de dégâts sur les récoltes.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances d'été et vous donnons rendez-vous à la prochaine ouverture.

Le Président : Luigi BELLO.



A gauche, un abreuvoir à gibier
Au centre, une perdrix lâchée pour
la reproduction
A droite, un abreuvoir



Saint-Georges Loisirs

Le bureau du club Saint-Georges loisirs vous donne un peu de nouvelles : toujours pas d'ouverture du club.

En espérant pouvoir ouvrir en septembre,

En attendant bonne vacances et à bientôt,

Merci

Le bureau



Association Roule la poule



Le Poulailier associatif collectif de St-Georges- des-Coteaux

Inauguré le samedi 3 avril en présence de Mr Le Maire et de Mesdames Legrand et Soula, puis de Mr Bouchet conseillers municipaux, le poulailier collectif compte à ce jour 9 poules avec la perspective de 15 à la fin de l'année 2021.

Ces poules sont la propriété du groupe d'adhérents. Pour devenir adhérent, il faut s'acquitter de 15€ pour l'année. Un forfait alimentation et achat des poules est en plus demandé à chaque adhérent qui souhaite participer à la collecte des œufs, à la nourriture des pensionnaires et à l'entretien des lieux.

Un fonctionnement en binôme est établi à la semaine, chaque adhérent a droit à tour de rôle à sa récolte d'œufs.

L'endroit est idéalement situé au cœur du bourg à l'angle du terrain de boules et de l'espace jeux des enfants sur l'aire de loisirs ! Ce qui le rend très attractif et suscite la curiosité des petits comme des plus grands !



L'atout supplémentaire est que se trouvent sur ce terrain des petits bâtis en pierre de taille avec traces d'un ancien four à pain qui, à terme, devraient être restaurés.

Les instigateurs du projet ont fourni un gros travail de débroussaillage et de nettoyage des petits bâtiments ! Ils ont eux-mêmes construit le premier petit poulailier provisoire !

Nous envisageons de mettre des tableaux explicatifs sur la clôture pour que chacun comprenne bien ce qui a motivé la mise en place de ce projet.

Nous remercions l'ancienne municipalité de nous avoir proposé ce lieu, la municipalité actuelle de nous l'avoir attribué puis de nous avoir alloué une subvention de 1700€ pour permettre l'achat de la clôture et du petit matériel nécessaire au début de l'aventure ! Merci aussi aux employés municipaux qui ont contribué au nettoyage du terrain et à l'évacuation des déchets !

Si le projet vous intéresse, nous sommes bien sûr preneurs ! Il vous suffit de nous contacter à l'adresse suivante : asso.roulelapoule@free.fr



Association Sportive et Culturelle

Comme les autres associations, l'ASC a vu ses activités arrêtées par l'épidémie en cours.

Les compétitions de tennis de table ont dû prendre fin en octobre dernier et les championnats régional et départemental ont été annulés.

En septembre prochain, la reprise se fera avec les mêmes équipes, si le nombre de joueurs est suffisant.

En effet, c'est la deuxième saison qui est perturbée et certains compétiteurs ont peut-être perdu leur enthousiasme. Cela ne sera pas facile de mobiliser tout le monde afin de composer nos équipes.

En ce qui concerne les activités en loisir, le tennis de table et le badminton sont à l'arrêt depuis sept mois. Il sera peut-être possible de reprendre le chemin de la salle polyvalente en juin.

Espérons-le et rendez-vous au forum des associations début septembre.

Renseignements :

MAGNE Jean-Jacques 06 08 82 59 26

NEVEU Jérôme 06 27 75 24 15

Le président,

MAGNE Jean-Jacques



Tous Pour l'École



Bonjour à tous,

Il a encore été difficile pour l'association de poursuivre son activité dans des conditions normales pendant cette période de pandémie du covid-19.

Nous avons pu tout de même mener des actions de ventes faisant vivre l'association TPE (cf. article de Mars 2021), et pour cela nous remercions encore les familles qui répondent présentes.

Avec l'arrivée du printemps, la distribution des plantes a pu être réalisée en face à face. Nous tenons à remercier les parents et plus particulièrement la mairie qui nous a permis de nous installer à la médiathèque. Quel bonheur de se revoir !

Nous vous informons qu'un nouveau projet est en cours, dont vos enfants seront les acteurs !

C'est pourquoi un formulaire d'autorisation de l'image vous a été donné par le biais des cahiers de liaison de chaque classe.

Cette année a encore été particulière. Moins de projets donc moins de dons aux écoles, mais nous espérons que la situation sera de nouveau normale à la rentrée prochaine afin de pouvoir vous proposer différents projets et manifestations.

En attendant l'équipe TPE essaie de trouver une solution pour finir l'année de façon festive !

Avant de nous retrouver dans le prochain bulletin, à la rentrée scolaire, continuez à prendre soin de vous, à respecter les gestes barrières et n'hésitez pas à nous contacter et/ou à nous rejoindre pour soutenir l'association et avoir des bénéfices pour les écoles.

MERCI.

Tous Pour L'École,

1 rue des écoles,

17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX,

Tél. : 07.69.28.65.77,

<https://www.facebook.com/touspourlecole17810>,
ass.tpe@gmail.com.

Association sportive
Saint-Georges-des-Coteaux

L'année footballistique va bientôt se terminer et nous préparons déjà la prochaine.

Nous pouvons déjà souhaiter la bienvenue aux nouveaux éducateurs des seniors :

Serge Garcia et Franck Courtyllier pour l'équipe A
Yohann Duché pour l'équipe B.

Pour les autres équipes :

Féminines seniors : Adrien Massonneau et Jérémie Bodin

U14 U15 Loïc Schwartz

U12 U13 Arnaud Magny

U10 U11 Gaëtan Lavoute

U8 U9 Fabien Covache

Malheureusement, nous sommes toujours en recherche pour les équipes U18 R2, U17 et U6 U7 .

Notre assemblée générale se tiendra le vendredi 11 juin à 18h45

Guillaume Voisin

**CONTACTS :**

amsfoot.sgc@orange.fr

www.facebook.com/ASSGtx/

<http://ams-stgeorgesdescoteaux.footeo.com/>

06 64 18 26 82

Association Atelier d'Art Marthe Castagneyrol

Malgré les confinements, les ouvertures et fermetures liées à la crise sanitaire, les jeunes artistes ont réalisé une très belle exposition qui a eu lieu en avril à la Médiathèque de Saint Georges des Coteaux, sur le thème du « carnet de voyage » ils ont imaginé le tour du monde d'une famille qui envoyait des croquis à leurs connaissances. Une façon de voyager et de faire partager nos émotions et souvenirs de vacances, alors que nous étions sagement... à moins de 10 kilomètres.

Une nouvelle exposition sur un autre thème aura lieu à la papeterie Peiro-Caillaud à partir du 8 juin 2021. Certainement que d'autres vont suivre, avec des participations à des salons, si les conditions sanitaires le permettent.

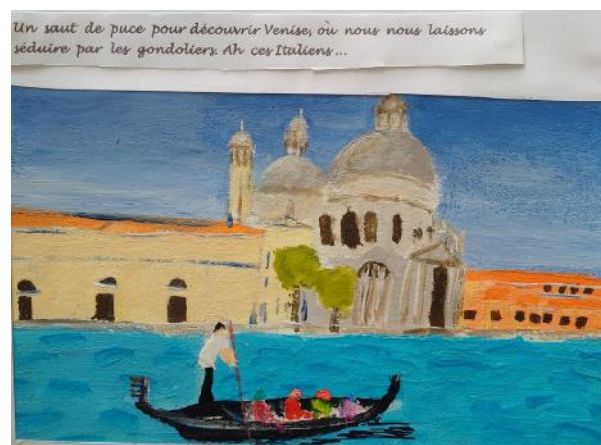
Les ateliers ont lieu mercredi, à différentes heures, suivant l'âge des enfants, vendredi de 17h à 19h, samedi matin de 10h à 12h.

Les jeunes talents peuvent découvrir toutes sortes de techniques, de l'encre et l'aquarelle, à la peinture acrylique, fusain, sanguine, crayon ou pastel sec, mais aussi collages, initiation à la sculpture ou au modelage. Nous n'oublions jamais de nous référer à l'Histoire de l'Art, qui participe à la construction culturelle individuelle et collective. Nous accueillons les artistes en devenir à partir de la grande section de maternelle.

Quand les temps le permettent nous visitons également des musées ou lieux historiques.

Nous serons ravis de vous rencontrer lors du Forum des Associations de Saint Georges des Coteaux, ou une petite surprise attendra chaque jeune nous rendant visite.

Pour tout essai, ou renseignements, contactez-nous l'adresse as-aaamc@orange.fr ou par téléphone, directement auprès de l'animatrice : **06 86 93 61 94**



Avenir Saint-Georgeais



Une
activité
physique
Un club

Reprise des activités.

Pour tous les retraités, pour tous les nouveaux arrivants, pour tous ceux qui souhaitent pratiquer une activité physique en club, c'est le moment d'adhérer

Vous aimez marcher :

- Rejoignez-nous le mardi à 8 h 30 sur le parking de l'espace multipôle.

Vous aimez faire du vélo :

- Rejoignez-nous le jeudi à 8 h 30 sur le parking de l'espace multipôle.

Pour nous rejoindre :

Président : Daniel Hapiot - 06.76.76.36.48

Courriel : avenirsaintgeorgeais@laposte.net

Webmestre : pat.aumon@espritequipe.org

Blog : <http://www.espritequipe.org>

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est recommandé à toutes les femmes de 25 à 65 ans, ayant ou ayant eu des rapports sexuels, et après la ménopause. Il s'adresse également aux femmes qui sont vaccinées contre les HPV. Le test de dépistage doit être réalisé dans les intervalles recommandés : tous les 3 ans entre 25 et 30 ans (après 2 tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux) et tous les 5 ans entre 30 et 65 ans.

Parlez-en avec un médecin ou une sage-femme.

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

UN TEST À RÉALISER

DE 25 À 30 ANS | DE 30 À 65 ANS
TOUS LES 3 ANS | TOUS LES 5 ANS



LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN, À PARTIR DE 50 ANS, DES EXAMENS RECOMMANDÉS TOUS LES 2 ANS

Ce cancer est à la fois le plus fréquent et le plus mortel chez les femmes. Pourtant s'il est détecté tôt, les traitements sont en général moins lourds et les chances de guérison plus importantes. Parlez-en avec votre médecin. Informez-vous sur e-cancer.fr



DÉPISTAGE DESCANCERS
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine

SITE DE CHARENTE-MARITIME
05 46 90 17 22

DÉPISTAGE DESCANCERS
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine

SITE DE CHARENTE-MARITIME

05 46 90 17 22



LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL, À PARTIR DE 50 ANS, UN TEST TOUS LES 2 ANS

Ce cancer est le 2^e cancer le plus meurtrier en France. Il est le 2^e cancer le plus fréquent chez la femme et le 3^e cancer le plus fréquent chez l'homme. Pourtant, détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10. Parlez-en avec votre médecin. Informez-vous sur e-cancer.fr



DÉPISTAGE DESCANCERS
Centre de coordination
Nouvelle-Aquitaine

SITE DE CHARENTE-MARITIME
05 46 90 17 22

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

e-cancer.fr





Jeunes 16-25 ans

Passez en mode **avenir!**

Mission Locale :
une seule adresse pour tous vos projets.



LA MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE, au service de l'avenir des jeunes !

La Mission Locale de la Saintonge accompagne dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnel les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Notre structure apporte un accompagnement global, elle accueille, écoute, informe et conseille les jeunes dans leurs démarches de recherche d'un emploi, d'une formation mais aussi être aidé dans sa vie quotidienne (mobilité, logement, santé...)

La Mission Locale de la Saintonge rayonne sur les territoires de l'Agglomération de Saintes, de la Communauté de Commune de Coeur de Saintonge, de Gémozac et des Vals de Saintonge.

Nos équipes de conseillers assurent quotidiennement des permanences sur ces territoires ruraux au plus près du lieu d'habitation des jeunes.

Nos services :

L'Espace Ressources entreprise : propose un accueil pour de la recherche d'emploi. L'ERE a en charge la promotion des contrats aidés, lieu ressource pour conseiller les entreprises, le parrainage, la mise en relation sur offres, l'atelier d'aide à la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...), les stages en entreprises,

La Maison Départementale de Mobilité Internationale : Les Jeunes sont accueillis à la MDMI pour : une information, une orientation et un accompagnement sur des projets européens et sur une mobilité vers l'International.

Le Groupement de Créateurs de la Saintonge Romane : Cet accompagnement renforcé permet à toute personne quel que soit le stade d'avancement de leurs idées, leur niveau de qualification de développer sa propre activité: association, entreprise, emploi...

Le Bureau Information Jeunesse : Le BIJ de l'agglomération de Saintes reçoit tout publics : collégiens, lycéens, salariés, parents, demandeurs d'emploi... Le service informe les demandeurs sur la santé, les métiers et les formations, la citoyenneté, la vie quotidienne (logement...), les vacances et les loisirs mais aussi sur l'accompagnement de projets de jeunes. Il propose des connexions internet en libre accès, des rencontres avec des professionnels et des expositions thématiques.

L'Espace Régional d'Information de Proximité (E.R.I.P.) : L'Espace Régional d'Information de Proximité accueille : toute personne, quel que soit son âge (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, etc...) souhaitant rencontrer un conseiller en évolution professionnelle pour un premier niveau d'information sur son orientation.

Nouveau !

L'application mobile "Ma Mission Locale" pour les jeunes

Cette nouvelle application mobile permet aux jeunes d'accéder aux informations pratiques de leur Mission Locale à tout moment et en 1 clic!

- S'informer sur la Mission Locale, ses permanences et ses services,
 - Demander un rendez-vous,
 - Consulter des offres d'emploi,
 - Avoir accès aux actualités de la Mission Locale,
 - Lien direct vers la Page Facebook,
- Téléchargez sans plus attendre l'appli depuis votre mobile et n'hésitez pas à la faire connaître autour de vous.

Contact :

Mission Locale de la Saintonge

15 rue St Eutrope,
BP 700 67

17103 Saintes Cedex

Tel: 05.46.97.49.50

e-mail : mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

Site : www.milo-saintonge.asso.fr

FB : Mission Locale-Bureau Information Jeunesse de la Saintonge



Nous continuons notre petit guide du bien vivre ensemble avec ces recommandations de la sécurité routière, afin de partager la route en harmonie, car le code de la route s'applique à tous, piétons, cyclistes, rollers, véhicules. Par exemple,

Quand vous tournez, pensez aux cyclistes, pour éviter que ça tourne au drame



Quand vous sortez de votre voiture sans regarder, un deux roues risque de prendre la porte

Sans casque à vélo, votre enfant risque plus qu'un bobo

La vie vaut bien quelques secondes à attendre le petit bonhomme vert

La vie a plus de saveur qu'un joint avant de prendre la route



La vie est plus forte qu'un dernier verre avant de prendre la route

Vous pensez qu'il y a trop de vélos, eux qu'il y a trop de voitures. La vérité, c'est qu'on n'est jamais trop prudent

A vélo, si vous ne tendez pas le bras, vous êtes le seul à savoir que vous allez tourner

Quand vous frôlez un cycliste, lui, il frôle la mort



A quoi reconnaît-on un cycliste qui pense à sa sécurité ? Il réfléchit la nuit

Un vélo vintage, ça fait un peu bobo, un vélo pas révisé, ça peut faire très mal



A vélo, pas la peine de vous casser la tête : le casque est indispensable



La vie mérite bien d'ignorer un appel, 3 sms et 4 notifications

AIRBAG : L'air, c'est la vie, à moto aussi

A moto, le plus grand danger, c'est de penser qu'il n'y en a pas



A moto ou en scooter, sans équipement complet, vous risquez d'y laisser votre peau

PREVENTION - SECURITE ROUTIERE - VIVRE ENSEMBLE

Samedi 17 juillet de 9h45 à 12h15

Qui ? Jeunes possédant une 2 roue motorisée et leurs parents.

Où ? Parking de l'espace multipôles à Saint-Georges-des-Coteaux

Organisé par la commune en partenariat avec la Préfecture.



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité



Enfants, parents, n'hésitez pas à vous inscrire, c'est gratuit !

Inscription : accueil.mairie@sgdc17.fr / 05-46-92-91-04

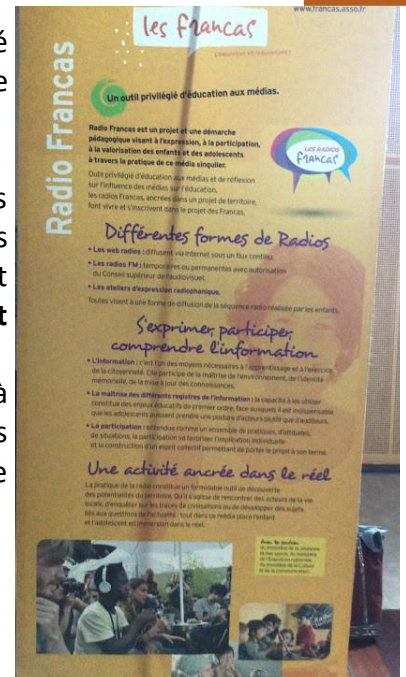
Lundi 7 juin, les élèves de CM2 de l'école de St Georges des Coteaux ont participé à **une émission de radio avec l'aide de l'association les Francas**. Ils l'ont appelée **la Rainbow radio**. Ils ont enregistré leur émission **dans les conditions du direct**. Un lien sera transmis pour la réécouter en podcast.

Margot et Mattéo étaient nos présentateurs et ont lancé des reportages et des rubriques préparés par les élèves. Le thème principal était **autour du développement durable**.



Le maire a accepté de répondre à nos questions et vous retrouverez ses réponses dans le podcast.

Les élèves de Cm2



NOUVELLES ACTIVITES

OUVERTURE DE LA MAISON DE SANTE

Le lundi 5 avril, la maison de santé a été inaugurée par l'ensemble des professionnels qui y travailleront ; elle est située en plein cœur du centre bourg. Elle accueille les soignants suivants :

- Docteur Lucas CELESTE, généraliste : 05 79 22 02 43
- Docteur Marie BAQUE, généraliste : 05 79 22 02 43
- Docteur Anthony MORANT, généraliste : 05 79 22 02 43
- Docteur Hélène DUBAIL, pédiatre allergologue 05 86 23 00 70
- Docteur Marie-Agnès GAUD, pédiatre 05 86 23 00 70
- Docteur Marie-Lucile BENOIT, pédiatre 05 86 23 00 70
- Annabelle DE MAGALHAES, sage-femme 05 79 22 02 40
- Sofia BARROS, masseur—kinésithérapeute 05 79 22 02 39
- Maël TARDON, ostéopathe 06 45 84 62 82
- Le cabinet d'infirmières : Aurore KERAVEC—Elodie FAVRE— Karine LAMOUREUX— Cécile DROUILLON—Nathalie Aoustin 05 46 92 98 53 / 06 75 77 22 76



Abigaïl Llorente
 Peinture intérieure-extérieure
 Décoration • Revêtements murs & sols

📍 Rue des champs
 17810 St Georges des coteaux

☎ 06 83 62 95 80

✉ abi.llopeinture@gmail.com

📌 llõ peinture

LE MOT DE LA MAJORITE

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais,

Notre 1^{er} budget a été voté. Il est prudent et a été guidé par les urgences à gérer suite aux états des lieux réalisés depuis 1 an qui sont catastrophiques (toitures, étanchéité, dispositifs de sécurités, vétusté, ...). Notre patrimoine communal n'est pas entretenu depuis des années. Certains locaux qui accueillent nos enfants sont d'un autre temps (vestiaires du foot) ou très insalubres (la salle de la BCD à l'école est un local que nous avons fermé dès notre arrivée).

Ce budget 2021 a été travaillé en commissions dans lesquelles l'opposition était présente et où chacun a pu s'exprimer ouvertement. Ces commissions permettent le débat et la confrontation d'idées avant le passage des décisions en conseil municipal. Au vu des échanges, tous semblaient partager les propositions et les orientations. Il est donc surprenant que le jour du vote, ce budget n'ait pas été voté à l'unanimité et que des sujets de l'année 2020 réapparaissent, alors que nous votons le budget 2021.

La volonté de « construction » affichée par l'opposition aurait pu donc se concrétiser lors de ce vote du budget, mais nous actons que ce n'est pas le cas. Ceci est bien dommageable pour la vie de la commune et de ses habitants, car cela aurait permis de travailler plus sereinement et efficacement pour le bien de la collectivité.

Au bout d'un an de mandat, nous nous résignons à constater qu'il n'y a pas de réel souhait de l'opposition d'œuvrer tous ensemble pour l'intérêt collectif.

Nous restons toujours à votre entière disposition et nous vous souhaitons de bonnes vacances à toutes et à tous !

Les élus de la majorité
unsoufflenouveau@hotmail.com

LE MOT DE L'OPPOSITION

Le 15 mai 2021

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais,

Lors de notre dernière session de conseil municipal nous avons voté le budget qui va engager notre commune pour 2021. Notre équipe a rejeté ce budget, jugeant les dépenses d'investissement peu ambitieuses. Nous avons à nouveau souligné l'augmentation du régime indemnitaire du maire et des adjoints, actuellement 6 adjoints et un conseiller délégué, M Romain Rouan, nommé récemment.

Un emprunt sera sans nul doute à réaliser mais la somme n'a pas été fixée.

Nous avons soutenu les subventions aux associations et le maintien des taux d'imposition.

En 2^{ème} année de la mandature, nous sommes toujours dans l'attente d'une véritable stratégie d'investissement et d'une gestion financière de la commune au service d'un projet politique partagé avec les habitants.

Nous nous réjouissons de la réception des nouveaux logements de la SEMIS, dans le centre bourg et dont nous avons bénéficié de la visite le 25 mai dernier. Ce projet a pu voir le jour grâce aux investissements en foncier et bâtiments au cours des 2 derniers mandats.

La maison médicale est désormais ouverte et apporte une large offre de soins attendue par les St Georgeais, nous sommes heureux que ce projet initié par le docteur CELESTE et soutenu par l'équipe municipale précédente soit aujourd'hui présente sur notre commune.

Comme les autorités nous l'annoncent ou semblent le prévoir nous espérons que nous sortirons de la crise sanitaire actuelle cet été.

Nous souhaitons que cela permette l'organisation des manifestations et réjouissances auxquelles nous étions habitués grâce au dynamisme de nos associations Saint-Georgeaises.

Bonnes vacances à tous et prenez soin de vous et de vos proches.

Vos élus d'opposition

Olivier LAURENCEAU, Brigitte SEGUIN, Patrick PERONNEAUD, Nathalie BONDUDEL, Stéphane TROUVÉ – pour nous joindre :
ensemble.pour.sgdc@gmail.com

DATES A RETENIR

Juillet-août

Marchés
Tous les vendredis
17 h 20 h

Les 9, 23 juillet

Le 6 août

Animations musicales
La Loco-mobile
More than three
Quintette d'AAP

50e Anniversaire
du festival de
l'Abbaye aux
Dames

Samedi 3 juillet

Parc de loisirs
Siestes musicales
Petit terrain de
football
Concert sur
écran géant

Courses cyclistes

4 juillet

Les Boucles de
l'Arnoult

31 juillet

Course
Marcel Bergereau

Samedi 21
Dimanche 22 août
Fête du melon

Samedi 30 octobre
Soirée entrecôte
(voir n°153)

VIE PAROISSIALE

Horaires des messes

Tous les dimanches à Saintes :

10h30 à l'Abbaye aux Dames - 11h00 à la Cathédrale

samedi 18h30

12/6 St Vivien
19/6 St Eutrope
26/6 St Vivien
3/7 Ste Eustelle
10/7 St Vivien
17/7 St Eutrope
24/7 St Vivien
31/7 Ste Eustelle
7/8 St Vivien
14/8 St Eutrope
21/8 St Vivien
28/8 St Eutrope
4/9 Ste Eustelle
11/9 St Vivien
18/9 St Eutrope
25/9 St Vivien

dimanche 9h30

13/6 Pessines
20/6 St Georges des Cx
27/6 Ste Eustelle
4/7 Les Gonds
11/7 Chermignac
18/7 La Clisse
25/7 Ste Eustelle
1/8 Courcoury
8/8 Varzay
15/8 Nieul les Saintes
22/8 Ste Eustelle
29/8 Ecurat
5/9 Pessines
12/9 Thenac
19/9 St Georges des Cx
26/9 Ste Eustelle

Informations diverses

Eglise Saint Vivien :

chapelet à 16h – messe à 8h30 et 16h30 mardi, mercredi, jeudi et vendredi – chaque jeudi, Adoration de 15h à 16h

Confessions cathédrale Saint Pierre : samedi de 11h à 12h

Eglise St Pallais : mercredi : 9h Laudes suivies de la messe à 9h30.
Jeudi : 18h messe puis Adoration

Chaniers : mardis: 18h messe et adoration.

Equipe du Rosaire de Saintes : « prier avec Marie, méditation de l'Evangile » (dates sujettes à modification)

2^{ème} mardi à 15h, Petites Sœurs des Pauvres : 05 46 74 16 30

2^{ème} mardi à 15h, Equipe Saint Pierre : 06 63 95 79 12

2^{ème} mardi à 15h, Equipe Saint Vivien : 06 20 91 73 55

Le 1^{er} week-end de chaque mois : Collecte de dons en nature pour le Café Causette du Secours Catholique, dans les paroisses rurales et la cathédrale aux messes du samedi soir et dimanche

Pèlerinage Diocésain à Lourdes du 2 au 6 août 2021

inscription avant le 1^{er} juillet à la Maison Diocésaine

Présidé par Mgr Georges COLOMB et prédicateur P Jean-Pierre GIRAUD

Presbytère St Vivien : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 12h00

tél : 05 46 93 09 92 - mail : paroisse.saintesrg@cegetel.net - site internet : www.catholiques17.fr/saintes

COVID-19 : Respecter les différentes règles : port du masque, distance sanitaire (places marquées), nettoyage des mains avec de la solution hydro alcoolique à disposition à l'entrée.

Pour l'équipe paroissiale, la déléguée paroissiale Marie-Béatrice VIGNAUD – 06 76 88 77 88

HORAIRES

LA MEDIATHEQUE

Mercredi

De 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Jeudi

De 10 h à 12 h

Vendredi

De 15 h 30 à 18 h 30

Samedi

De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

1 Chemin du Logis
05 46 90 41 40
biblio.sgdc@orange.fr

LA MAIRIE

Lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi de 8h30 à 12h

Mercredi - Jeudi - Vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Téléphone : 05 46 92 91 04

E-mail : accueil.mairie@sgdc17.fr

LA POSTE

Horaires

Du 5 juillet au 3 Septembre

**Lundi - Mardi - Mercredi -
Vendredi**

De 9 h à 12 h

Jeudi de 14 h à 17 h

19 Grand' Rue

Tel : 36 31

GRAND JEU « C'EST OÙ ? »

Dans chaque numéro, nous vous présentons une photographie d'un lieu insolite de la commune. A vous de le localiser et d'apporter le coupon réponse à la mairie avant la diffusion du numéro suivant, où la réponse sera donnée. Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses pour gagner la bande dessinée *La Charente Maritime, une histoire entre terre et mer*



NOM :

PRENOM :

TEL :

REPONSE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....